

Rencontre entre la Fédération des Autonomes de Solidarité et la FCPE Œuvrer ensemble pour un climat scolaire plus favorable

Aujourd'hui 42 % des dossiers traités par les Autonomes de Solidarité Laïques sont issus de conflits entre les parents d'élèves et les personnels de l'éducation. Face à ce constat, Roger Crucq, *Président de la Fédération des Autonomes de Solidarité (FAS)* et Jean-Jacques Hazan, *Président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques (FCPE)* se sont rencontrés afin de planifier des actions conjointes pour renouer le dialogue entre les enseignants et les parents d'élèves et œuvrer à un climat scolaire plus favorable. Chaque Fédération invite ainsi leurs antennes départementales à se rencontrer afin d'associer leurs compétences dans la résolution des litiges.

Ce rendez-vous fructueux a également permis de mettre en évidence les points communs des deux associations : la laïcité et le rôle du service public de l'éducation.

Rétablir le dialogue enseignants / parents d'élèves.

La FAS et la FCPE partagent une même conviction : limiter la judiciarisation des conflits entre les partenaires scolaires. C'est pourquoi, les deux fédérations proposent l'intervention conjointe des délégués de parents d'élèves et des militants des Autonomes de Solidarité Laïques afin de désamorcer les conflits et d'améliorer la compréhension du système scolaire par les parents d'élèves.

Intervenir auprès des établissements

La FCPE et la FAS & USU souhaitent également intervenir plus en amont, en participant à la rédaction des règlements intérieurs des établissements scolaires. Des commissions de travail départementales ont été désignée et sont chargées d'élaborer une approche commune FAS & USU / FCPE pour la rentrée 2009 afin de doter les partenaires scolaires d'un outil solide de prévention des conflits à destination des partenaires scolaires.

Rappel : le droit des parents

Selon le Code de l'Éducation, les parents sont des membres à part entière de la communauté éducative. Leurs droits, reconnus et garantis par ce même Code, leur permettent de « rencontrer les enseignants et les personnels de direction pour évoquer la scolarité de leurs enfants, mais également participer par l'intermédiaire de leurs représentants aux différentes instances concernant la vie de l'école. »

Si des rencontres entre parents d'élèves et enseignants sont prévues deux fois par an, les enseignants et la direction se doivent également de répondre aux demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents.

La Fédération des Autonomes de Solidarité et ses associations départementales, les Autonomes de Solidarité Laïques, interviennent depuis plus de 100 ans dans la résolution des litiges existant entre les personnels de l'Education nationale, les élèves et les parents d'élèves. La FAS & USU a lancé en juin 2008 en partenariat avec la MAIF, l'Offre Métiers de l'Education à l'attention des personnels de l'éducation.

Le Président de la FCPE
Jean-Jacques HAZAN

Le Président de la FAS & USU
Roger CRUCQ

Contact presse FCPE

Laurence Guillermou
Tél. 01 43 57 16 16
E-mail : fcpecom@fcpe.asso.fr

Contacts presse FAS

Stéphane Barthélémi - Annie Blin / AB3C
Tél. 01 53 30 74 00
E-mail : stephane@ab3c.fr